

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE LA BOURDINIÈRE SAINT-LOUP N° 2023-09/32		
Nombre Conseillers	14	L'an deux mil dix-vingt-trois, le dix-huit septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de La Bourdinière Saint-Loup dûment convoqué le huit septembre, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Marc LECOEUR, Maire.
Présents	13	
Pouvoirs	1	
Votants	14	

Membres élus : 15

en fonction : 14

présents : 13

Membres présents :

M. Marc LECOEUR, Mme Dominique MAROQUIN, M. Patrick DESMOULINS, Mme Arlette KAMBRUN, M. Francis POMMIER, M. Denis FERRIÈRE, M. Jean-Jacques MOREAU, Mme Véronique TUFFIER, Mme Yveline TEXIER, M. Stéphane RICHER, M. Jacques ROUSSEL, M. Philippe SOULIER, M. Serge HULINE.

Absents excusés : Mme Sylvie BLOTTIN, ayant donné pouvoir à Mme Dominique MAROQUIN.

Secrétaire de Séance : Mme Arlette KAMBRUN.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : AVIS SUR LES PROJETS D'IMPLANTATION D'ÉOLIENNES SUR LES COMMUNES DE MESLAY-LE-VIDAME ET DU GAULT-SAINT-DENIS.

Monsieur le Maire indique que 2 projets éoliens sont actuellement soumis à enquête publique et l'avis de notre Conseil Municipal est sollicité en tant que Commune voisine.

Il s'agit de l'implantation d'un parc de 6 aérogénérateurs et d'un poste de livraison au Bois Joly sur la Commune de Meslay le Vidame d'une part, et de 4 aérogénérateurs et d'un poste de livraison aux Fossettes sur la commune du Gault Saint-Denis.

Considérant l'avis défavorable de Chartres Métropole quant au développement de projets éoliens sur son territoire,

Considérant les arguments présentés par l'association Sauvons le Bois Joly – Le Gault – Meslay,

Le Conseil Municipal, à la majorité (10 contre ce projet, 2 abstentions, 1 pour) :

- Émet un avis défavorable pour l'implantation des 2 parcs éoliens susmentionnés,

- Indique que cet avis sera transmis aux adresses mails : projet-eolien-des-fossettes-le-gault-saint-denis@mail.registre-numerique.fr et projet-eolien-du-bois-joly-meslay-le-vidame@mail.registre-numerique.fr, ainsi que pref-environnement@eure-et-loir.gouv.fr dans le cadre des enquêtes publiques et copie sera adressée aux mairies du Gault-Saint-Denis, de Meslay-le-Vidame et à l'association Sauvons le Bois Joly – Le Gault – Meslay.

Fait et délibéré aux lieu, jour, mois et an ci-dessus.



Le Maire,


Marc LECOEUR.



Accusé de réception

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Acte reçu par: Préfecture de de l'Eure-et-Loir

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2023-09-19(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: COMMUNE DE LA BOURDINIÈRE SAINT LOUP

N° de SIREN: 212800486

Numéro Acte de la collectivité locale: DL2023-09_32

Objet acte: AVIS SUR LES PROJETS D'IMPLANTATION D'EOLIENNES SUR LES COMMUNES DE MESLAY-LE-VIDAME ET DU GAULT-SAINT-DENIS

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 8.8.5-divers

Identifiant Acte: 028-212800486-20230918-DL2023-09_32-DE

Rapport d'erreur(s):